

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de transmission en Préfecture : 2 mars 2021 Date de publication : 2 mars 2021 Date de notification : Nombre de Conseillers : En exercice : 27 Présents : 20 Votants : 26	L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-trois février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Georges-lès-Baillargeaux, dûment convoqué le dix-sept février deux mille vingt-et-un s'est réuni exceptionnellement à l'Espace Mérovée, sur convocation de Monsieur Eric GHIRLANDA, Maire. Présents : Eric GHIRLANDA, Stéphane BERGEON, Dominique CADU, Virginie DELACOUR, Alain BARRAUD, Laurent DARPEIX, Patrick CHAPRON, Robert MEMETEAU, Bruno LEVÊQUE, Sylviane MAUXION, Corinne GIRAUD, Didier LOIRET, Philippe LAINE, Pascal DIONNET, Anita HAVET, Claire BRETHENOUX, Angélique FLEVEAU, Isabelle POUDRET, Caroline MOREAU-VILLATTE, Pascale MALLIA, Laurie BERGE, Kévin SAUVAGET. Excusés : Corinne SUIRE donne pouvoir à Eric GHIRLANDA, Christophe STEPHANT donne pouvoir à Eric GHIRLANDA, Peggy LEGRAND donne pouvoir à Dominique CADU, Sébastien DURAND donne pouvoir à Laurent DARPEIX. Absente : Corinne MORCEAU. Secrétaires de séance : Corinne GIRAUD et Kevin SAUVAGET.
--	---

Débat d'Orientations Budgétaires 2021

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant compétence au Conseil Municipal pour délibérer sur les affaires de la commune,
Vu l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale dite loi « NOTRe »,
Vu le décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération de documents d'informations budgétaires et financières,
Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires,
Vu les articles L 2312-1, L 3312-1, L 4311-1, et L 5211-26 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires,
Considérant le rapport d'introduction au débat d'orientations budgétaires présenté en séance et joint à la présente délibération,
Après avoir échangé,
Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve les orientations budgétaires 2021 pour le budget principal et pour l'ensemble des budgets annexes (lotissements Clos de l'Ormeau, L'Hopiteau, Les Gains, Les Gains Ouest, la Mamot Est et Energie Renouvelable Baillargeoise).

Saint-Georges-lès-Baillargeaux,
Le 1^{er} mars 2021
Le Maire,
Eric GHIRLANDA

